



États financiers annuels Invesco 2024

Pour la période close le 31 décembre 2024

Fonds de contrats à terme gérés Invesco^{♦‡}

♦ Auparavant, Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco

‡ Le fonds est un fonds de placement alternatif au sens du Règlement 81-102

© Invesco Canada Ltée, 2025. Tous droits réservés.

Les opinions exprimées par la direction d'Invesco Canada Ltée dans le présent rapport sont valables à la date du rapport, et le présent rapport ne vise pas à fournir des conseils juridiques, comptables ou fiscaux, ou encore des conseils particuliers en matière de placement. Les placements des portefeuilles et les répartitions sont en date du 31 décembre 2024, à moins d'indication contraire. Les opinions, les placements des portefeuilles et les répartitions peuvent avoir changé depuis cette date. Pour de l'information à jour sur le fonds, veuillez composer le 1.800.200.5376 ou visiter notre site Web à **invesco.com/ca**.

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de la totalité des dividendes/distributions, mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais liés aux dividendes/distributions ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un investisseur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les fonds communs de placement ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans les fonds vous sera retourné.

Le présent rapport peut contenir des énoncés portant sur les résultats probables ou futurs des activités, des revenus, des liquidités et des flux de trésorerie des fonds, des niveaux de l'actif, des activités de fusion et de l'incidence des fusions conclues, des modifications d'ordre réglementaire, de la demande et du cours des parts des fonds ainsi que des conditions générales de l'économie et du marché des valeurs mobilières. Ces énoncés peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi qu'ils font de termes comme « croire », « prévoir », « anticiper », « planifier », « évaluer », « estimer », « projeter » ou à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel comme « devra », « pourra », « devrait » et « pourrait » ou d'autres termes semblables pour évoquer des résultats futurs.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie de rendement. Ils comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que nous formulions ces énoncés en fonction d'hypothèses que nous estimons raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne différeront pas sensiblement des résultats avancés dans ces énoncés. L'investisseur est ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés. En ce qui concerne tout énoncé prospectif, le lecteur doit examiner attentivement les secteurs à risques décrits dans les plus récents prospectus simplifiés des fonds. Il est possible de consulter ces documents dans le site Web de SEDAR+ à **sedarplus.ca**.

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Invesco Canada Ltée (« Invesco »), pour le compte du fonds. Les états financiers du fonds ont été approuvés par le conseil d'administration d'Invesco, à titre de gestionnaire et de fiduciaire. La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers. La direction a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La note 2 des états financiers décrit les principales méthodes comptables que la direction considère comme pertinentes pour le fonds.

Le conseil d'administration d'Invesco, à titre de fiduciaire, est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers du fonds ainsi que de la supervision de la performance de la direction à l'égard de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration d'Invesco examine les états financiers, le caractère adéquat des contrôles internes, le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs externes.

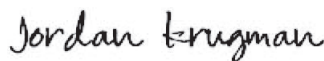
Les auditeurs externes du fonds, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Leur rapport est présenté à la section Rapport de l'auditeur indépendant.



Glenn Brightman

Administrateur, président du conseil et président et chef de la direction d'Invesco Canada Ltée

Le 19 mars 2025



Jordan Krugman

Administrateur et chef des finances d'Invesco Canada Ltée

Le 19 mars 2025

Gouvernance des fonds

Le fonds est offert aux termes du prospectus simplifié d'Invesco.

Invesco, en sa qualité de gestionnaire et de fiduciaire du fonds, a la responsabilité juridique ultime et absolue de diriger et de gérer les activités et les affaires du fonds, sous réserve des lois et des déclarations de fiducie applicables. Pour la secondar dans ces fonctions, Invesco a nommé le conseil consultatif des fonds Invesco Canada (le « conseil consultatif »).

Le conseil consultatif comporte un comité d'audit, un comité de la conformité et un comité de gouvernance des fonds et de mise en candidature se composant tous exclusivement de membres indépendants. Le comité d'audit a la responsabilité de recommander au conseil d'approuver la nomination des auditeurs externes du fonds et doit donner l'instruction à la direction d'engager le cabinet d'experts-comptables approuvé par le conseil d'administration. Le comité de la conformité est responsable de la surveillance des contrôles, des politiques et des lignes directrices du fonds. La responsabilité de surveiller la structure et les processus de gouvernance des fonds et de dresser la liste des candidats, au besoin, incombe au comité de gouvernance du fonds et de mise en candidature.

Les états financiers ci-joints ont été examinés et approuvés par le comité d'audit et le conseil consultatif.

Le conseil consultatif se compose actuellement des sept personnes suivantes :

James Anderson ^{1, 2}

(Président, comité de gouvernance des fonds et de mise en candidature)

Glenn Brightman

Louise Brindle ¹

William Hatanaka ^{2, 3}

William Moriarty ^{1, 2, 3}

(Président)

Colleen Sidford ³

(Présidente, comité de la conformité)

Linda Stromme ¹

(Présidente, comité d'audit)

Richard Talbot ^{1, 2}

¹ Membre du comité d'audit.

² Membre du comité de gouvernance des fonds et de mise en candidature.

³ Membre du comité de la conformité.

Le gestionnaire a également constitué un comité d'examen indépendant (CEI), conformément aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du CEI sont les membres indépendants actuels du conseil consultatif, à savoir James Anderson, Louise Brindle, William Hatanaka, William Moriarty, Colleen Sidford, Linda Stromme et Richard Talbot. Le mandat du CEI consiste à examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire sur les conflits d'intérêts concernant les fonds Invesco et à formuler des commentaires sur ces politiques et procédures. Le CEI peut également approuver certaines fusions mettant en cause les fonds Invesco et tout changement d'auditeurs externes des fonds Invesco. Des renseignements supplémentaires au sujet du CEI se trouvent dans le prospectus simplifié.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de titres et au fiduciaire de

Fonds de contrats à terme gérés Invesco (auparavant, Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco) (le « fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

Rapport de l'auditeur indépendant

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 19 mars 2025

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

États de la situation financière

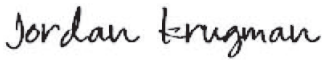
aux 31 décembre 2024 et 2023 (voir note 1 b))

(en milliers de dollars, sauf les montants par titre)

† Auparavant, Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco

	31 décembre 2024	31 décembre 2023		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif			Actif net attribuable aux porteurs de titres, par		
Actif courant			série		
Placements - à la juste valeur	3 024 \$	8 655 \$	Série F	679 \$	647 \$
Trésorerie	29	66	Série I	2 895 \$	8 561 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	588	288			
Actifs dérivés - à la juste valeur	22	237	Actif net attribuable aux porteurs de titres, par		
Souscriptions à recevoir	-	10	titre		
Revenus à recevoir	4	14	Série F	10,21 \$	9,70 \$
	3 667	9 270	Série I	10,84 \$	10,17 \$
Passif					
Passif courant					
Passifs dérivés - à la juste valeur	89	47			
Montant à payer pour l'achat de placements	4	14			
Charges à payer	-	1			
	93	62			
Actif net attribuable aux porteurs de titres ¹⁾	3 574 \$	9 208 \$			

Approuvé au nom du conseil d'administration
d'Invesco, à titre de fiduciaire

Glenn Brightman
Administrateur

Jordan Krugman
Administrateur

¹⁾ Placement du gestionnaire dans le fonds (voir note 1 g)) (en milliers de dollars) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série I	2 895 \$	2 714 \$

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

États du résultat global

pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (voir note 1 b))

(en milliers de dollars, sauf les montants par titre)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus					
Gain (perte) net sur les placements :			Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série		
Intérêts à distribuer	356 \$	445 \$	Série F	33 \$	20 \$
Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements	6	(1)	Série I	557 \$	544 \$
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	7	8	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par titre		
Gain (perte) net sur les placements	369	452	Série F	0,51 \$	0,35 \$
Gain (perte) net sur dérivés :			Série I	0,84 \$	0,56 \$
Gain (perte) net réalisé sur la vente de dérivés	488	(298)			
Variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés	(257)	424			
Gain (perte) net sur dérivés	231	126			
Gain (perte) de change	6	4			
Variation du gain (perte) de change latent sur les autres actifs nets	(1)	(1)	1) Taux des frais de gestion et de conseil		
Revenu tiré du prêt de titres	1	1	Série F	1,00 %	1,00 %
Total des revenus (montant net)	606	582	Série I	(voir note 4)	(voir note 4)
Charges (voir note 4)					
Frais de gestion et de conseil ¹⁾	7	6			
Agent des transferts et frais de comptabilité du fonds	68	64			
Coûts de transactions	2	3			
Droits de garde	6	6			
Droits de dépôt	29	40			
Information aux porteurs de titres	34	22			
Honoraires d'audit	21	24			
Frais juridiques	14	13			
Intérêts	–	1			
Jetons de présence	5	3			
Frais du comité d'examen indépendant	2	2			
Charges engagées par le gestionnaire ⁺⁺	(172)	(166)			
Total des charges	16	18			
Moins : charges absorbées par le gestionnaire	–	–			
Charges nettes	16	18			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	590 \$	564 \$			

⁺⁺ Montants excédant les plafonds des charges d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

États de l'évolution de la situation financière

pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (voir note 1 b))
(en milliers)

	Série F	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	33 \$	20 \$
Distributions		
Revenu net de placement	–	–
Gains nets réalisés sur les placements	–	–
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions	–	–
Opérations des porteurs de titres ¹⁾		
Produit de l'émission de titres	31	496
Distributions réinvesties	–	–
Paie ment pour les rachats de titres	(32)	(89)
Total des opérations des porteurs de titres	(1)	407
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	32	427
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	647	220
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	679 \$	647 \$
¹⁾ Opérations sur titre du fonds	Nombre de titres	
Titres à l'ouverture de la période	67	24
Achats au cours de la période	3	52
Réinvestissements au cours de la période	–	–
Rachats au cours de la période	(3)	(9)
Titres à la clôture de la période	67	67
	Série I	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	557 \$	544 \$
Distributions		
Revenu net de placement	–	–
Gains nets réalisés sur les placements	–	–
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions	–	–
Opérations des porteurs de titres ¹⁾		
Produit de l'émission de titres	531	690
Distributions réinvesties	–	–
Paie ment pour les rachats de titres	(6 754)	(2 043)
Total des opérations des porteurs de titres	(6 223)	(1 353)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	(5 666)	(809)
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	8 561	9 370
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	2 895 \$	8 561 \$
¹⁾ Opérations sur titre du fonds	Nombre de titres	
Titres à l'ouverture de la période	842	976
Achats au cours de la période	51	70
Réinvestissements au cours de la période	–	–
Rachats au cours de la période	(626)	(204)
Titres à la clôture de la période	267	842

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

États de l'évolution de la situation financière

pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (voir note 1 b))
(en milliers)

	Total	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	590 \$	564 \$
Distributions ²⁾		
Revenu net de placement	-	-
Gains nets réalisés sur les placements	-	-
Remboursement de capital	-	-
Total des distributions	-	-
Opérations des porteurs de titres		
Produit de l'émission de titres	562	1 186
Distributions réinvesties	-	-
Paie ment pour les rachats de titres	(6 786)	(2 132)
Total des opérations des porteurs de titres	(6 224)	(946)
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	(5 634)	(382)
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	9 208	9 590
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	3 574 \$	9 208 \$

²⁾ Reports prospectifs de pertes fiscales - pour le fonds :
au 15 décembre 2024 (voir note 5) (en milliers de dollars)

Pertes en capital	274 \$
Pertes autres qu'en capital échéant en décembre 2042	1 648 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Tableaux des flux de trésorerie

pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (voir note 1 b))
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	590 \$	564 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Amortissement de l'escompte	(205)	(252)
(Gain) perte de change sur la trésorerie	1	1
(Gain) perte net réalisé sur la vente de placements	(6)	1
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(7)	(8)
Coût d'achat de placements	(16 240)	(14 744)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance des placements	22 216	15 249
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des placements sous-jacents, réinvesties	(137)	(156)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des dérivés	257	(424)
(Augmentation) diminution des revenus à recevoir et des autres actifs	10	(3)
Augmentation (diminution) des charges à payer et des autres montants à payer	(1)	1
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	6 478	229
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit des souscriptions des porteurs de titres	572	1 176
Paielements des rachats des porteurs de titres	(6 786)	(2 132)
Distributions versées aux porteurs de titres	–	–
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(6 214)	(956)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	264	(727)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(1)	(1)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période *	354	1 082
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période *	617 \$	354 \$
Intérêts à distribuer, après retenues d'impôts ¹⁾	24 \$	34 \$
Intérêts payés ¹⁾	–	1

* Comprend le montant relatif à la trésorerie soumise à des restrictions (en milliers de dollars) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ouverture de la période	288 \$	1 057 \$
Clôture de la période	588 \$	288 \$

¹⁾ Éléments classés dans les activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024

Monnaie	Valeur nominale		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur notionnelle		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
CAD		Placements à court terme (52,47 %)			74 370	Contrats à terme normalisés sur le soja, 1 contrat, échéant en juillet 2025, au prix moyen contractuel de 1 093,00 USD		(4 187)
	1 880 000	Bons du Trésor du Canada, 4,76 %, échéant le 30 janvier 2025	1 872 993	1 875 093	45 553	Contrats à terme normalisés sur la farine de soja, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 298,43 USD		2 655
	<u>Nombre de parts</u>				70 619	Contrats à terme normalisés sur l'huile de soja, 2 contrats, échéant en juillet 2025, au prix moyen contractuel de 45,55 USD		(7 959)
	1 149 096	Fonds du marché monétaire (32,15 %) Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, série I	1 149 096	1 149 096	62 015	Contrats à terme normalisés sur le sucre n° 11, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 20,82 USD		(5 028)
Coûts de transactions (voir note 2 b))			-	-				
Total du portefeuille de placements (84,62 %)			3 022 089	3 024 189				
	<u>Valeur notionnelle</u>							
		Position acheteur sur contrats à terme normalisés en cours (-1,87 %) (voir note 2 c))						
		Contrats à terme normalisés sur marchandises						
	106 716	Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut Brent, 1 contrat, échéant en avril 2025, au prix moyen contractuel de 71,31 USD		4 209	145 355	Contrats à terme normalisés sur l'indice Dow Jones Eurostoxx 50, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 4 986,52 EUR		(3 143)
	147 878	Contrats à terme normalisés sur le cuivre à la COMEX, 1 contrat, échéant en septembre 2025, au prix moyen contractuel de 420,90 USD		(3 378)	161 699	Contrats à terme normalisés E-Mini sur l'indice Russell 2000, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 2 377,88 USD		(9 205)
	49 161	Contrats à terme normalisés sur le coton n° 2, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 72,28 USD		(2 787)	294 423	Contrats à terme normalisés sur l'indice FTSE 100, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 8 323,93 GBP		(5 162)
	49 779	Contrats à terme normalisés sur le porc maigre, 1 contrat, échéant en avril 2025, au prix moyen contractuel de 88,71 USD		(1 230)	231 530	Contrats à terme normalisés E-mini Micro sur l'indice S&P 500, 3 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 1 112,65 USD		(8 377)
	91 816	Contrats à terme normalisés sur l'aluminium de première fusion à la LME, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 2 650,50 USD		(3 433)	254 565	Contrats à terme normalisés sur l'indice Topix Tokyo Price Index, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 2 728,50 JPY		5 299
	98 142	Contrats à terme normalisés sur le gazole à faible teneur en soufre, 1 contrat, échéant en avril 2025, au prix moyen contractuel de 659,64 USD		3 322	Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe			
	113 889	Contrats à terme normalisé Micro sur l'or, 3 contrats, échéant en février 2025, au prix moyen contractuel de 2 737,20 USD		(4 148)	259 708	Contrats à terme normalisés mini sur obligations du gouvernement du Japon à 10 ans, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 142,61 JPY		(850)
	121 301	Contrats à terme normalisés sur l'essence RBOB, 1 contrat, échéant en février 2025, au prix moyen contractuel de 198,69 USD		1 348	401 705	Contrats à terme normalisés sur obligations de l'Australie à 10 ans, 4 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 114,45 AUD		(5 599)
					490 440	Contrats à terme normalisés sur obligations canadiennes à 10 ans, 4 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 121,22 CAD		5 577

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024

Valeur notionnelle	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
397 380	Contrats à terme normalisés Euro-BUND, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 137,00 EUR	(10 607)
332 592	Contrats à terme normalisés sur gilts à long terme, 2 contrats, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 94,97 GBP	(9 223)
163 645	Contrats à terme normalisés sur obligations à long terme du Trésor des États-Unis, 1 contrat, échéant en mars 2025, au prix moyen contractuel de 117,37 USD	(5 065)
Gains (pertes) latents sur dérivés (-1,87 %)		(66 971)
Trésorerie (17,26 %)		
Trésorerie – dollars canadiens		28 189
Trésorerie – monnaies étrangères		1 047
Trésorerie soumise à des restrictions		587 775
Total de la trésorerie		617 011
Autres actifs, moins les autres passifs (-0,01 %)		(239)
Actif net attribuable aux porteurs de titres (100,00 %)		3 573 990

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds (voir note 2 a))

Gestion des risques

Le Fonds de contrats à terme gérés Invesco (le « fonds ») cherche à générer un rendement total ayant une corrélation faible à moyenne avec les indices de marchés financiers traditionnels en investissant à l'échelle mondiale, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié composé de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de produits de base. Le fonds s'efforce d'atteindre cet objectif à l'aide d'une stratégie exclusive de capture de la prime de risque, qui consiste à générer des rendements et à réduire le risque de pertes au moyen d'une répartition équilibrée du risque.

Le fonds est un fonds de placement alternatif au sens du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») et n'est pas assujéti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds de placement alternatifs) d'utiliser l'effet de levier par l'emprunt, la vente à découvert ou l'utilisation de dérivés à des fins autres que de couverture. Le fonds a l'intention d'obtenir un effet de levier financier au moyen de dérivés. Veuillez vous reporter à la section *Risque d'effet de levier* pour des détails sur les opérations à effet de levier.

Invesco emploie un processus de gestion du risque rigoureux afin de s'assurer que les risques auxquels est exposé le fonds sont gérés conformément aux objectifs et aux stratégies de placement. Ce processus prévoit une supervision et une surveillance effectuées par la direction du service de gestion des placements d'Invesco ou son délégué, les spécialistes des produits et des risques de placement et le service de vérification de la conformité. Le service de vérification de la conformité effectue un suivi continu afin de s'assurer que le fonds respecte ses objectifs et stratégies de placement et la réglementation sur les valeurs mobilières; il présente ses constatations au comité exécutif du gestionnaire.

De par ses activités, le fonds est exposé à divers risques financiers qui sont définis ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

En règle générale, plus la notation d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le fonds détenait des titres de créance à court terme dont les notations étaient les suivantes :

Titres de créance à court terme par notation	% des placements à court terme	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
R-1 (élevée)	100,0	100,0

Ces notations proviennent de Standard & Poor's, Moody's Investors Service ou de Dominion Bond Rating Service. Une notation de R-1 (élevée) est attribuée à un titre de qualité supérieure et indique que la situation de trésorerie de l'entreprise est solide et que sa rentabilité est stable et supérieure à la moyenne. Une notation de R-1 (moyenne) est attribuée à un titre de haute qualité et, dans la plupart des cas, ne diffère que légèrement de la notation R-1 (élevée). Une notation de R-1 (basse) est attribuée à un titre de qualité satisfaisante.

Le fonds conclut des contrats à terme normalisés et conserve une garantie en trésorerie qui pourraient l'exposer au risque de crédit. Ce risque est jugé minime, car la chambre de compensation, à titre de contrepartie de tous les contrats à terme normalisés négociés sur les marchés, offre une garantie contre leur inexécution. Le fonds peut également être exposé au risque de crédit en raison des actifs sous-jacents des contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe. Le gestionnaire examine mensuellement le risque de crédit. Pour connaître les gains (pertes) latents de ces dérivés, voir *l'inventaire du portefeuille*.

Les placements du fonds dans des bons du Trésor du Canada et dans le Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, peuvent être cédés en garantie des dérivés du fonds.

Pour des détails sur le risque de crédit émanant des prêts de titres, voir les *notes annexes* (voir note 6).

Au 31 décembre 2024, 32,15 % (34,33 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du fonds était investie dans des fonds du marché monétaire, comme il est présenté dans *l'inventaire du portefeuille*. Ces fonds sont gérés par l'équipe de liquidité mondiale d'Invesco et constituent une alternative à la trésorerie. Les titres sous-jacents sont des instruments du marché monétaire à court terme, qui sont exposés dans une certaine mesure au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le fonds est exposé aux rachats quotidiens et, par conséquent, il investit la majeure partie de son actif dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être vendus rapidement. Le fonds peut être exposé au risque de liquidité sur ses contrats à terme normalisés s'il n'existe pas de marché secondaire liquide pour ceux-ci. Le fonds maintient un excédent de marge afin de conclure des contrats à terme normalisés, qui est inclus au poste « Trésorerie soumise à des restrictions » de *l'état de la situation financière*. Le fonds a reçu une dispense réglementaire le 24 mai 2024 lui permettant d'emprunter jusqu'à 10 % (auparavant, 5 %) de sa valeur liquidative pour financer les rachats. Cette dispense a été accordée pour une période de trois ans en raison du raccourcissement de la période de règlement des rachats du fonds, qui passe de « T+2 » à « T+1 ». Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, tous les passifs financiers du fonds étaient des passifs courants arrivant à échéance dans moins d'un an, et aucun emprunt n'avait été contracté en dehors des activités commerciales courantes. Les placements du fonds sont soumis à un test de liquidité mensuel par le service de vérification de la conformité.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds (voir note 2 a))

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Le fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. Le fonds investit dans des fonds du marché monétaire, dont les titres sous-jacents sont des instruments du marché monétaire à court terme exposés, dans une certaine mesure, au risque de taux d'intérêt. Toutefois, ces titres sont peu touchés par les fluctuations de taux d'intérêt, étant donné qu'ils sont normalement détenus jusqu'à leur échéance et en raison de leur nature à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt du marché à court terme sont peu sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt. Le fonds est exposé au risque de taux d'intérêt de par ses contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe touchés par les fluctuations des taux d'intérêt. Le risque lié aux titres à revenu fixe tient compte des contrats à terme normalisés du fonds sur d'autres catégories d'actifs (actions et produits de base). Par conséquent, ce risque n'est pas représentatif de la façon dont toutes les catégories d'actifs du fonds fluctueraient en cas de variation des taux d'intérêt.

La duration effective est une approximation statistique de la sensibilité du prix de titres à revenu fixe aux variations de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, la duration effective de la composante titres à revenu fixe du fonds, qui comprend les placements en titres à revenu fixe et les contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe, était de 4,30 (4,60 au 31 décembre 2023). Si la courbe des taux avait enregistré une variation de +/- 1,5 % (+/- 1,5 % au 31 décembre 2023), toute autre variable étant constante, l'incidence possible sur la valeur liquidative du fonds, calculée en fonction de sa duration effective, s'élèverait à +/- 253 000 \$ (-/+ 769 000 \$ au 31 décembre 2023). Dans les faits, les résultats réels de négociation peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Comme le prix en monnaie locale de chaque placement est converti en dollars canadiens pour en déterminer la juste valeur, l'exposition aux titres étrangers aura une incidence sur les investisseurs canadiens, qui seront touchés par toute fluctuation des taux de change.

Le tableau ci-après présente les monnaies étrangères auxquelles le fonds était exposé au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, après rajustement en fonction des couvertures de change, le cas échéant. Il illustre également l'incidence possible sur la valeur liquidative du fonds d'une appréciation ou d'une dépréciation de 7,5 % (+/- 7,5 % au 31 décembre 2023) du dollar canadien par rapport à toutes les autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes.

Monnaie	Juste valeur des placements et de la trésorerie (en milliers de CAD)	Contrats de change (en milliers de CAD)	Risque de change (montant net) (en milliers de CAD)		Incidence possible sur la valeur liquidative			
			31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
					(en milliers de CAD)	% de la valeur liquidative	(en milliers de CAD)	% de la valeur liquidative
Yen japonais	3	–	3	25	–	0,01	2	0,02
Dollar américain	2	–	2	23	–	–	2	0,02
Dollar australien	(3)	–	(3)	29	–	(0,01)	2	0,02
Euro	(7)	–	(7)	(6)	(1)	(0,01)	–	(0,01)
Livre sterling	(13)	–	(13)	16	(1)	(0,03)	1	0,01
Total	(18)	–	(18)	87	+/- 2	(0,04)	-/+ 7	0,06

Pour l'instant, l'équipe de gestion de portefeuille (l'« équipe ») ne couvre pas le risque de change afin de réduire l'incidence des fluctuations monétaires, mais elle pourrait le faire à l'avenir, si elle le juge opportun. Dans les faits, les résultats réels de négociation peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des placements fluctue du fait des variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou par l'ensemble des facteurs touchant tous les titres négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les placements et les contrats à terme normalisés présentent un risque de perte de capital. Si le fonds était incapable de dénouer un contrat à terme normalisé ou de conclure une opération de liquidation, le fonds serait toujours exposé à l'autre risque de prix. Le risque maximal découlant des instruments financiers, à l'exception de certains contrats dérivés, correspond à leur juste valeur présentée à l'inventaire du portefeuille. Le risque de pertes maximal lié aux positions acheteur sur contrats à terme normalisés correspond à leur valeur notionnelle.

L'indice de référence spécifique du fonds est composé à 60 % de l'indice MSCI Monde (monnaie locale) et à 40 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index (couvert en CAD). Cependant, l'équipe sélectionne les actifs appropriés, évalue la pondération des catégories d'actifs afin que chacune présente un risque équivalent pour le fonds et applique un processus de positionnement pour que le fonds puisse tirer parti de la conjoncture économique. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements du fonds et ceux du marché, est tiré d'une comparaison des rendements de l'indice de référence spécifique et de ceux du fonds sur une période de 36 mois. De ce fait, le coefficient bêta peut inclure les incidences déjà prises en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de change.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds (voir note 2 a))

Le tableau ci-après illustre l'incidence possible d'une variation de +/- 10 % (+/- 10 % au 31 décembre 2023) du rendement de l'indice de référence spécifique sur la valeur liquidative du fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, toute autre variable étant constante.

Indice de référence	Coefficient bêta historique ¹	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars)	Incidence possible sur la valeur liquidative			
			31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			(en milliers de dollars)	% de la valeur liquidative	(en milliers de dollars)	% de la valeur liquidative
Indice 60 % indice MSCI Monde (monnaie locale)/40 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index (couvert en CAD)	0,86	3 574	+/- 307	8,6	+/- 801	8,7

¹ Pour la période de trois ans close le 31 décembre 2024.

Le coefficient bêta entre l'indice de référence spécifique et le fonds est dynamique, de sorte que le coefficient bêta historique n'est pas un indicateur de la corrélation future. Dans les faits, les résultats réels de négociation peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque de perte de la valeur totale des placements et des contrats à terme normalisés du fonds en raison d'une trop forte concentration des placements dans un instrument ou un secteur en particulier. Au 31 décembre 2024, le fonds détenait 26 titres (29 titres au 31 décembre 2023), trésorerie et contrats à terme normalisés compris. Pour connaître la liste des titres détenus par le fonds, voir *l'inventaire du portefeuille*. Le tableau ci-après résume les principales concentrations par catégorie d'actifs en fonction des gains et pertes latents des titres du portefeuille au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Répartition par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative	Répartition par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative
Placements à court terme	52,47	Placements à court terme	59,67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49,41	Trésorerie et équivalents de trésorerie	38,18
Contrats à terme normalisés sur marchandises	(0,58)	Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	1,33
Contrats à terme normalisés sur actions	(0,58)	Contrats à terme normalisés sur actions	0,73
Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	(0,72)		

La ventilation des contrats à terme normalisés, en fonction de leur valeur notionnelle, qui correspond à l'exposition économique, se présente comme suit : 28,85 % pour les contrats à terme normalisés sur produits de base, 30,43 % pour les contrats à terme normalisés sur actions et 57,24 % pour les contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe (25,74 %, 34,28 % et 61,45 % au 31 décembre 2023).

L'équipe réduit ce risque en investissant sur les marchés des actions, des obligations et des marchandises selon un processus de placement en positions acheteur seulement, fondé sur une répartition équilibrée du risque à long terme. L'équipe est consciente du risque que représente chaque contrat à terme normalisé et des autres risques potentiels pouvant découler des corrélations entre les différents titres en portefeuille.

Évaluation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés selon différents niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les placements du fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. La hiérarchie des données s'établit comme suit :

- Niveau 1 - prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui reposent sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix). Les placements en trésorerie, le cas échéant, respectent les critères du niveau 2, mais sont exclus du tableau ci-dessous;

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds (voir note 2 a))

Niveau 3 - données relatives à l'actif ou au passif, qui ne reposent pas sur des données observables sur le marché (données non observables).

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements dans des fonds (en milliers de dollars)	1 149	–	–	1 149	3 161	–	–	3 161
Billets à court terme (en milliers de dollars)	–	1 875	–	1 875	–	5 494	–	5 494
Actifs dérivés (en milliers de dollars)	22	–	–	22	237	–	–	237
Passifs dérivés (en milliers de dollars)	(89)	–	–	(89)	(47)	–	–	(47)
Total (en milliers de dollars)	1 082	1 875	–	2 957	3 351	5 494	–	8 845

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont faites sur une base récurrente. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des périodes closes le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe pour le fonds, conformément aux normes IFRS de comptabilité, un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, ils sont présentés sur une base brute. Le fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucun instrument financier ne répondait aux critères de compensation.

Placements dans les fonds sous-jacents

Le tableau suivant présente les caractéristiques fondamentales des fonds sous-jacents :

Fonds sous-jacent/FNB	Pays du siège social	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent/FNB	Juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent/FNB (en milliers de dollars)	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent/FNB	Juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent/FNB (en milliers de dollars)
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens	Canada	0,3	1 149	1,1	3 161

Prêt de titres

Le tableau suivant montre un rapprochement entre les revenus bruts tirés des opérations de prêt de titres présentés dans l'état du résultat global pour les périodes closes le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le cas échéant.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers de dollars)	% du revenu brut	(en milliers de dollars)	% du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	1	100,0	1	100,0
Rémunération des placeurs pour compte versée à Bank of New York Mellon Corp.	–*	(20,0)	–*	(20,0)
Retenues d'impôts	–	–	–	–
Revenu tiré du prêt de titres	1	80,0	1	80,0

* La valeur est de néant une fois arrondie au millier près.

Fonds de contrats à terme gérés Invesco

Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds (voir note 2 a))

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la juste valeur totale des titres prêtés et la juste valeur des garanties correspondantes, par catégorie, s'établissaient comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Titres prêtés	1 646	–
Garantie – titres admissibles ¹⁾	1 731	–

¹⁾ La garantie en titres admissibles est composée de titres de créance émis par le gouvernement du Canada (ou une province ou un territoire du Canada), par le gouvernement d'un pays souverain, par un organisme supranational autorisé ou par une institution financière dont les titres de créance à court terme sont garantis sans condition et ont une notation de crédit approuvée.

Risque d'effet de levier

Lorsqu'un fonds investit dans des dérivés à des fins autres que de couverture, emprunte de la trésorerie dans le but d'investir ou effectue des ventes à découvert de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, cela peut engendrer un effet de levier. L'effet de levier, qui se produit lorsque l'exposition notionnelle d'un fonds à des actifs sous-jacents est supérieure au montant investi, peut multiplier les gains et les pertes du fonds. En effet, tout changement défavorable de la valeur de l'actif sous-jacent peut augmenter les pertes par rapport à celles qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été détenu directement par le fonds, ce qui peut engendrer des pertes supérieures au montant investi dans le dérivé. L'effet de levier peut être une source de volatilité accrue, nuire à la liquidité d'un fonds et entraîner la vente de positions à des moments défavorables. De nombreuses transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Par ailleurs, en cas d'augmentation de la marge ou d'une garantie semblable, le fonds pourrait devoir effectuer des transactions à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes.

L'exposition totale du fonds ne devrait pas excéder 250 % de sa valeur liquidative et équivaut à la somme des éléments suivants : i) l'encours total des emprunts en vertu de l'ensemble des conventions d'emprunt, ii) la valeur de marché totale des titres vendus à découvert et iii) le notionnel total des dérivés du fonds, à l'exception des dérivés utilisés aux fins de couverture. Cette exposition fait l'objet d'un suivi quotidien.

Au cours de la période close le 31 décembre 2024, les niveaux d'exposition totale le plus bas et le plus élevé se sont établis respectivement à 105,8 % et à 166,1 % (107,1 % et 145,1 % au 31 décembre 2023) de la valeur liquidative du fonds. Ces niveaux varient en raison de l'ajustement mensuel de la répartition stratégique et de la répartition tactique de l'actif par l'équipe de placement. L'effet de levier provenait principalement de positions acheteur sur contrats à terme normalisés.

Autre risque de marché

Les événements imprévisibles comme l'inflation, la fluctuation rapide des taux d'intérêt, les opérations militaires, le terrorisme, les catastrophes naturelles, les changements inattendus dans les politiques gouvernementales locales ou étrangères et les pandémies pourraient freiner le commerce mondial et causer une forte volatilité et des inquiétudes à l'égard de la liquidité sur plusieurs marchés. Par ailleurs, de tels événements pourraient fortement perturber les chaînes d'approvisionnement, des secteurs en particulier, y compris celui des services financiers, les marchés boursiers à l'échelle mondiale et les émetteurs dans lesquels le fonds investit. Pour connaître l'incidence quantitative potentielle d'une telle volatilité des marchés, consultez la section *Risques de marché* ci-dessus. Ces événements accroissent l'incertitude relative aux estimations et la direction peut devoir poser des jugements importants pour déterminer la juste valeur de certains placements aux fins de la préparation des présents états financiers.

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

1. Information générale

Les présentes notes font partie intégrante des états financiers et contiennent des renseignements importants sur le Fonds de contrats à terme gérés Invesco (auparavant, Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco) (le « fonds en gestion commune » ou le « fonds »).

a) Termes et définitions

Les termes suivants, utilisés (le cas échéant) dans les états financiers et les notes annexes, sont définis comme suit :

Gestionnaire : Invesco Canada Ltée, qui fait affaire sous le nom « Invesco », gestionnaire (le « gestionnaire ») et fiduciaire (le « fiduciaire ») du fonds;

Actif net attribuable aux porteurs de titres (valeur liquidative) : valeur de l'actif net calculée selon les Normes internationales d'information financière telle qu'elle est présentée dans les états financiers et qui est égale à la valeur de l'actif net aux fins des opérations des porteurs de titres (achats, échanges et rachats);

Titres : les parts offertes par le fonds;

Porteur(s) de titres : les porteurs de parts du fonds;

Date de lancement : date à laquelle les titres d'une série spécifique du fonds ont été offerts au grand public pour la première fois.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière du fonds sont établis au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie du fonds portent sur les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. L'inventaire du portefeuille du fonds est établi au 31 décembre 2024. La publication des présents états financiers a été autorisée le 19 mars 2025.

c) Séries de titres et frais d'acquisition

Chaque série de titres est destinée à différents types d'investisseurs. Les titres de série F sont offerts uniquement aux investisseurs ayant des comptes sur honoraires détenus auprès de leur courtier qui a conclu une entente appropriée avec le gestionnaire. Les titres de série I sont des titres à vocation spéciale offerts uniquement aux autres fonds Invesco Canada, aux investisseurs institutionnels admissibles ou à d'autres investisseurs admissibles et ne sont pas vendus au grand public.

Les titres de série F et de série I ne comportent ni frais d'acquisition ni frais à payer au rachat.

d) Opérations ayant eu une incidence sur le fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aucune opération n'a eu d'incidence sur le fonds au cours de cette période.

e) Opérations ayant eu une incidence sur le fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aucune opération n'a eu d'incidence sur le fonds au cours de cette période.

f) Le fonds

i) Structure juridique

Le fonds est une fiducie à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie dans sa version modifiée et mise à jour et pouvant ultérieurement être modifiée et mise à jour. L'adresse du siège social du fonds est le 16, rue York, bureau 1200, Toronto (Ontario) M5J 0E6.

ii) Évaluation du fonds

La valeur liquidative distincte du fonds est calculée quotidiennement. La valeur du fonds provient des placements qu'il a acquis conformément à son objectif de placement.

Une valeur liquidative distincte est calculée quotidiennement pour chaque série de titres du fonds (la « valeur liquidative de la série »). La valeur liquidative de la série est établie en fonction de la valeur de la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série en question, moins le passif du fonds pouvant être attribué uniquement à cette série et la quote-part du passif commun du fonds attribuée à cette série. Habituellement, la quote-part d'une série de l'actif et du passif communs du fonds est déterminée en comparant la valeur liquidative de la série à la valeur liquidative totale du fonds à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédent. Ce montant est ensuite rajusté pour tenir compte des opérations pertinentes attribuables uniquement à cette série. La valeur liquidative par titre est déterminée en divisant la valeur liquidative par le nombre total de titres en circulation à une date donnée. Aux dates de clôture indiquées à la note 1 b), il n'existait aucun écart entre la valeur liquidative par titre calculée aux fins des opérations et l'actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre.

iii) Impôts sur le revenu

Le fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et a adopté le 15 décembre comme date de clôture de son année d'imposition. Le fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur la partie de son revenu net de placement distribuée aux porteurs de titres, celle-ci étant imposable entre les mains de ces derniers. Le fonds n'est pas non plus tenu de payer l'impôt sur le revenu pour les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de titres. Un montant suffisant du revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés du fonds est distribué aux porteurs de titres au cours de chaque exercice, de manière à ce que le fonds n'ait aucun impôt à payer.

Comme le permettent les déclarations de fiducie pertinentes, le fiduciaire peut décider d'attribuer des gains en capital nets aux porteurs de titres qui ont demandé le rachat de leurs titres pendant l'année d'imposition d'un fonds. Le montant d'une telle attribution est déterminé par le fiduciaire et doit raisonnablement tenir compte de la quote-part des gains en

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

capital nets comptabilisés ou réalisés revenant à chaque porteur ayant demandé le rachat de ses titres, en fonction de la période pendant laquelle ce porteur détenait les titres et dans la mesure où ces gains en capital nets n'ont pas été attribués au cours d'une année d'imposition antérieure.

L'impôt exigible sur les gains en capital nets réalisés non versés ou à verser aux porteurs de titres par le fonds peut généralement être recouvré par ce dernier en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu. En raison de la politique de distribution et des mécanismes de remboursement, le fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, ni d'actif ou de passif d'impôt différé.

g) Placements du gestionnaire dans le fonds

Les placements détenus par le gestionnaire dans le fonds sont présentés à la juste valeur dans une note de bas de page de l'état de la situation financière, aux dates indiquées à la note 1 b).

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

L'application des normes IFRS de comptabilité exige que la direction établisse des estimations et pose des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, du revenu de placement et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les méthodes comptables significatives appliquées de manière constante par le fonds sont les suivantes :

a) Évaluation et comptabilisation des instruments financiers

Les placements détenus en portefeuille, y compris les actions, les titres de créance, la trésorerie, les placements à court terme et les dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières. Les placements du fonds, dérivés compris, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), conformément au modèle économique.

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les autres actifs, comme les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les montants à recevoir du gestionnaire et les autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti. Les autres passifs, comme les montants à payer pour l'achat de placements, les rachats, les distributions et les charges à payer, sont aussi évalués au coût amorti.

L'excédent (l'écart négatif) de la juste valeur totale des placements par rapport à leur coût moyen total représente la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les gains et les pertes réalisés sur la vente de placements du portefeuille sont calculés en fonction du coût moyen des placements concernés.

Les placements de portefeuille cotés sur une bourse reconnue sont évalués selon le dernier cours négocié sur les bourses où ils sont principalement négociés, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Certains titres qui ne sont pas évalués selon le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour peuvent être évalués au moyen d'autres données de marché observables, au gré du gestionnaire. En l'absence d'un volume de transactions suffisant pour un titre, celui-ci est évalué selon le cours acheteur de clôture pour les positions acheteur et le cours vendeur de clôture pour les positions vendeur, observés sur la principale Bourse où s'échange le titre ou utilisés par les teneurs de marché. Les titres non cotés sur une bourse reconnue ou pour lesquels des cours fiables ne peuvent être obtenus facilement sont évalués selon les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Les placements dans le Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens et dans d'autres fonds sous-jacents sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative. Pour les FNB Invesco, si 1) le cours de clôture n'est pas disponible, 2) les titres du FNB ne se négocient pas à la date d'évaluation ou 3) le cours de clôture est jugé peu fiable en raison du faible nombre de transactions au cours de la dernière heure de séance, le cours moyen de clôture (la moyenne des cours acheteur et vendeur) sur la principale Bourse sera utilisé.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige le recours à une « hiérarchie des justes valeurs » pour présenter les données utilisées pour l'évaluation de chaque actif financier et passif financier du fonds. La hiérarchie des données s'établit comme suit :

- les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1);
- les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui reposent sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) (niveau 2);
- les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

Des changements dans les méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts des actifs et passifs d'un niveau à un autre de cette hiérarchie. Un résumé de la répartition entre les niveaux en fonction de la hiérarchie des données, aux dates indiquées à la note 1 b), est présenté pour le fonds à la section *Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds*. Tous les transferts sont considérés avoir eu lieu à la date de clôture de chacune des périodes présentées.

Les titres de capitaux propres et les contrats à terme normalisés négociés en bourse pour lesquels les prix cotés (non ajustés) sur des marchés sont utilisés sont classés au niveau 1. Les placements dans le Fonds de gestion de

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

trésorerie en dollars canadiens et d'autres fonds sous-jacents évalués à leur valeur liquidative sont classés au niveau 1.

La juste valeur des autres instruments financiers est établie à l'aide de techniques d'évaluation.

Les titres de niveau 2 comprennent :

- I. Certains titres de capitaux propres évalués selon les prix cotés sur le marché, lesquels sont ajustés par un facteur de marché pour tenir compte des mouvements qui ont lieu après la clôture du marché.
- II. Les titres à revenu fixe évalués selon l'estimation du cours acheteur (prix fourni par un fournisseur de services d'évaluation tiers d'après divers facteurs, dont les données des courtiers, l'information financière de l'émetteur et les fluctuations de marchés pertinentes), telle qu'elle est présentée par la source d'évaluation principale à la date d'évaluation.
- III. Les prêts à taux variable sont évalués selon la moyenne des cours acheteur (prix fourni par un fournisseur de services d'évaluation tiers d'après divers facteurs, dont les données des courtiers, l'information financière de l'émetteur et les fluctuations de marchés pertinentes), telle qu'elle est présentée par la source d'évaluation principale à la date d'évaluation.
- IV. Les actifs et passifs dérivés sont classés au niveau 2, sauf les options et les contrats à terme normalisés négociés en bourse, qui sont classés au niveau 1. Le prix de ces dérivés est fonction d'un ou plusieurs actifs sous-jacents.

Les titres de niveau 3 comprennent :

- I. Les instruments financiers qui sont examinés par le comité d'évaluation du fonds.
- II. Les titres non cotés sur une bourse reconnue ou pour lesquels des cours fiables ne peuvent être obtenus facilement sont évalués selon les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Le comité d'évaluation examine le caractère approprié des données d'entrée utilisées dans les modèles d'évaluation, ainsi que les résultats des évaluations, au moyen de différentes méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité.
- III. Les prêts à taux variable évalués selon une seule cotation.

Les informations quantitatives concernant les données d'entrée non observables, la description de la sensibilité des évaluations de la juste valeur aux changements dans les données d'entrée non observables et les relations entre ces données d'entrée sont présentées pour le fonds à la section *Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds*, au paragraphe « Évaluation de la juste valeur », lorsque des données non observables importantes sont utilisées pour évaluer les instruments financiers inclus au niveau 3.

La section *Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds* présente des informations supplémentaires sur les transferts entre niveaux, de même qu'un rapprochement des soldes du niveau 3 à l'ouverture et à la clôture de la période, le cas échéant.

b) Opérations des porteurs de titres et constatation du revenu

Les opérations des porteurs de titres sont comptabilisées à la date de l'opération.

Le nombre de titres émis et rachetés à la valeur liquidative par titre au cours des périodes indiquées à la note 1 b), selon le cas, est présenté dans une note de bas de page de l'état de l'évolution de la situation financière.

Le revenu de dividendes/distributions et les retenues d'impôts, le cas échéant, sont comptabilisés à la date ex-dividende et sont présentés dans l'état du résultat global. Les intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement selon la méthode de la comptabilité d'engagement et présentés dans l'état du résultat global. Les intérêts à distribuer, conformément à la réglementation fiscale, sont calculés en fonction de l'intérêt nominal à recevoir ou reçu par le fonds et comprennent les distributions reçues des placements dans le Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens, le cas échéant. Les intérêts à distribuer tiennent également compte de l'amortissement quotidien de l'escompte sur les obligations à coupon zéro, le cas échéant.

Les coûts de transactions sont exclus du coût moyen total des placements dans l'inventaire du portefeuille et sont présentés dans l'état du résultat global du fonds. Les coûts de transactions sur actions incluent le total des commissions (commissions de courtage et accords de paiement indirect) et les autres coûts de transactions, y compris la TPS et la TVH applicables. Une partie des commissions de courtage facturées par les courtiers, généralement des courtiers de plein exercice, représente les honoraires pour les produits et services, principalement les recherches exclusives, fournis au fonds et qui s'ajoutent aux services d'exécution des ordres. Le cas échéant, les accords de paiement indirect pour ces services sont indiqués par voie de note dans l'état du résultat global. Ils désignent les montants versés aux courtiers pour l'achat, auprès de tiers, de recherches, de données de marché ou d'autres services d'aide à la prise de décision, dans le cadre de la gestion du portefeuille du fonds. Les autres coûts de transactions, le cas échéant, englobent d'autres frais d'exécution d'opérations payés à des tiers externes, comme les droits de timbre et les redevances sur les opérations de change. Les opérations relatives aux titres à revenu fixe sont effectuées sur le marché hors cote où les intervenants agissent à titre de contrepartistes. Ces placements sont généralement négociés sur la base du solde net et leur coût comprend habituellement les coûts de transactions.

c) Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats financiers conclus entre deux parties visant la vente ou l'achat d'un instrument financier à un prix établi et à une date donnée. Lorsqu'il conclut un contrat à terme normalisé, le fonds est tenu de maintenir un compte sur marge auprès du courtier. Aux

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

termes du contrat, le fonds accepte de recevoir du courtier, ou de lui payer, un montant en trésorerie correspondant à la fluctuation quotidienne de la juste valeur du contrat détenu. Tant qu'un contrat à terme normalisé est en cours, la juste valeur de ce contrat est établie quotidiennement et les variations sont inscrites au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés » de l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat à terme normalisé est dénoué ou devient caduc, le fonds comptabilise un gain ou une perte réalisé au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global. Tout gain sur les contrats à terme normalisés en cours est présenté à titre d'actif dérivé - à la juste valeur, et toute perte sur les contrats à terme normalisés en cours est présentée à titre de passif dérivé - à la juste valeur à l'état de la situation financière.

Le fonds maintient un excédent de marge détenu auprès d'un courtier afin de conclure des contrats à terme normalisés, qui est inclus au poste « Trésorerie soumise à des restrictions » de l'état de la situation financière.

d) Conversion des devises

Le fonds a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar canadien. Le dollar canadien est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le fonds exerce ses activités; lorsqu'il existe divers indicateurs, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le fonds réunit des capitaux.

La juste valeur des placements, des avoirs et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie de présentation du fonds au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis dans la monnaie de présentation du fonds au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.

La part des résultats d'exploitation découlant des variations des taux de change sur les placements n'est pas présentée distinctement des écarts provenant des fluctuations des cours du marché. L'incidence combinée des fluctuations des taux de change et des prix du marché sur les placements vendus est présentée dans l'état du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements ». Les variations découlant des fluctuations des cours du marché et des taux de change sont incluses au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ».

La part des résultats d'exploitation découlant des variations des taux de change et des autres actifs et passifs nets libellés en devises est comptabilisée dans l'état du résultat global aux postes « Gain (perte) de change » ou « Variation du gain (perte) de change latent sur les autres actifs nets ».

La part des résultats d'exploitation découlant des variations des taux de change sur le revenu de placement est comptabilisée dans l'état du résultat global au poste « Gain (perte) de change ».

3. Principaux jugements et estimations comptables

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis aux fins de la préparation des états financiers :

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les titres du fonds, considérés comme des instruments remboursables au gré du porteur, soient classés dans les passifs financiers ou dans les instruments de capitaux propres, et qu'ils soient présentés au montant du rachat. Le fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion et les politiques de distribution, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du fonds ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, doivent être classés à titre de passifs financiers.

IFRS 10 *États financiers consolidés* exige que les fonds qui contrôlent une ou plusieurs autres filiales ou exercent une influence notable sur celles-ci présentent des états financiers consolidés. Toutefois, ils en sont exemptés s'ils répondent à la définition d'« entité d'investissement ». Le fonds répond en général à la définition d'entité d'investissement puisqu'il obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs auxquels il fournit des services professionnels de gestion de placements, et puisqu'il déclare à ces investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values, de revenus de placement ou les deux. Le fonds évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur.

Les titres non cotés sur une bourse reconnue ou pour lesquels des cours fiables ne peuvent être obtenus facilement sont évalués selon les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Le comité d'évaluation examine le caractère approprié des données d'entrée utilisées dans les modèles d'évaluation, ainsi que les résultats des évaluations, au moyen de différentes méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité.

4. Frais de gestion et de conseil et charges d'exploitation

Le gestionnaire est responsable de l'exploitation quotidienne du fonds. Il fournit des services de gestion au fonds, dont le marketing et la promotion, ainsi que d'autres services comme l'information aux porteurs de titres.

Le gestionnaire agit également à titre de conseiller en placement ou fait appel à une société affiliée pour fournir des services de conseil en placement au fonds. Ces services comprennent l'analyse des placements et les décisions de placement.

Le gestionnaire reçoit du fonds des honoraires de gestion et de conseil. Les frais de gestion et de conseil comprennent, le cas échéant, tous honoraires que le gestionnaire paie directement au sous-conseiller.

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

Le fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui sont gérés par le gestionnaire, une société affiliée ou un tiers (les « fonds sous-jacents »). Conformément aux lois applicables, le gestionnaire ne facture pas de frais de gestion et de conseil à un fonds et à un fonds sous-jacent si cela donne lieu à une duplication des frais pour un même service.

Les dépenses du fonds se rapportant à tous les aspects de ses activités, hormis les dépenses de promotion liées à la vente des titres du fonds, lesquelles incombent au gestionnaire, sont à la charge du fonds, sauf dans les cas indiqués ci-après. Les « charges d'exploitation » comprennent les honoraires d'agent des transferts, les frais de comptabilité, les droits de garde, les frais de dépôt, les coûts de communication de l'information aux porteurs de titres, y compris les coûts liés à la tenue des assemblées des porteurs de titres et à la transmission de renseignements, les charges relatives à l'émission, au changement de désignation, à la modification ou au rachat de titres, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les jetons de présence et les frais liés au comité d'examen indépendant, la TPS/TVH et les autres impôts et taxes applicables aux charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les frais bancaires, le cas échéant. Hormis les charges d'intérêts, les frais bancaires et les impôts sur le revenu, lesquels sont payés directement par le fonds, le gestionnaire fait l'avance de ces frais, qui lui sont ensuite remboursés par le fonds. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, chaque série de titres du fonds paie ses propres charges d'exploitation et ses propres coûts de transactions, comme il est décrit à la note 2 b), ses propres retenues d'impôts, ainsi que sa quote-part des charges d'exploitation, le cas échéant. Le calcul des charges d'exploitation revenant au fonds est fondé sur la politique de répartition des frais d'opérations et des charges d'exploitation du gestionnaire. Cette politique est revue de façon régulière par le comité d'examen indépendant.

Les frais de gestion, les frais de conseil et les charges d'exploitation sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série d'un fonds, sauf pour la série I (voir ci-après). Les frais de gestion et de conseil de la série I sont négociés et payés directement par les porteurs de titres de série I. Chaque titre de série I du fonds paie la part des coûts de transactions et des retenues d'impôts qui lui revient.

Pour les titres de série F, les charges d'exploitation ne peuvent dépasser, pour une année, 0,25 % de la valeur liquidative quotidienne moyenne, avant TVH et autres taxes applicables. Pour les titres de série I, les charges d'exploitation ne peuvent dépasser, pour une année, 0,10 % de la valeur liquidative quotidienne moyenne, avant TVH et autres taxes applicables.

Les « charges engagées par le gestionnaire » correspondent aux montants excédant les plafonds des charges d'exploitation des séries présentés ci-dessus, le cas échéant, pour les périodes indiquées à la note 1 b), et elles sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

5. Impôts

À la fin d'année d'imposition, il se peut que le fonds ait des pertes en capital pouvant être reportées à des fins fiscales. Le cas échéant, celles-ci sont indiquées en note de bas de page dans l'état de l'évolution de la situation financière. Le fonds ne comptabilise pas d'impôt puisque la totalité de son revenu net de placement aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de chaque année d'imposition doivent être distribués aux porteurs de titres de manière à ce que le fonds n'ait aucun impôt à payer. Étant donné que le fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des pertes pouvant être reportées. Les pertes en capital non utilisées de l'exercice considéré peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement indéfiniment, et être portées en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement sur vingt ans pour réduire le résultat imposable. L'année ou les années d'échéance des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, le cas échéant, sont présentées dans la même note de bas de page de l'état de l'évolution de la situation financière.

Il se peut que le fonds soit actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global, le cas échéant.

6. Prêt de titres

Le fonds prend part à des opérations de prêts de titres par l'intermédiaire d'un agent de prêt de titres, selon les modalités d'une convention de prêt de titres comprenant des restrictions établies par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Bank of New York Mellon Corporation (« BNY Mellon ») est l'agent de prêt de titres du fonds.

Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est jugé minime. Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres, un emprunteur doit avoir une notation approuvée et fournir des garanties autres qu'en trésorerie correspondant à au moins 105 % (102 % pour des garanties en trésorerie) de la valeur des titres prêtés. Les garanties acceptées sont, entre autres, la trésorerie et les titres admissibles tels que les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, par un état souverain et par un organisme supranational, et des titres de créance à court terme de sociétés ayant une notation approuvée. Les titres convertibles et les lettres de crédit irrévocables peuvent également servir de garantie. La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture de toute date d'évaluation et toute garantie supplémentaire requise est livrée au fonds le jour ouvrable suivant. Lorsqu'il effectue des opérations de prêt de titres, le fonds conclut des conventions de prêt de titres qui, en cas de défaillance (y compris lors d'une faillite ou d'une insolvabilité), permettent à la partie qui n'est pas en défaut de

Notes annexes

Aux dates indiquées dans les états financiers et pour les périodes closes à ces dates (voir note 1 b))

liquider la garantie et de calculer son exposition nette à la contrepartie en défaut. En cas de défaillance de l'emprunteur, le fonds, en tant que prêteur, opérerait compensation de la juste valeur de la garantie reçue et de la juste valeur des titres prêtés. La garantie est évaluée quotidiennement à la valeur de marché, mais le fonds risque de subir une perte si un emprunteur ne respecte pas son obligation de remettre les titres empruntés et que la garantie reçue ne suffit pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Pour atténuer ce risque, le fonds bénéficie d'une garantie en cas de défaillance de l'emprunteur, fournie par BNY Mellon. Cette garantie prévoit le remplacement intégral des titres prêtés en cas de défaut de l'emprunteur.

Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés des états financiers et les garanties autres qu'en trésorerie détenues par le fonds ne sont pas comptabilisées dans les actifs et les passifs correspondants. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est inscrit à l'état du résultat global, lorsqu'il est gagné.

7. Opérations avec des parties liées

Le fonds reçoit des services de conseil en placement fournis par le gestionnaire. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés au montant de la contrepartie convenue entre les parties. Le fonds peut effectuer des opérations par l'entremise d'Invesco Capital Markets Inc., courtier affilié au gestionnaire. Le total des commissions et des autres coûts de transactions de portefeuille versé au courtier affilié est inscrit au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global et est présenté à la section *Risques liés aux instruments financiers et notes propres au fonds*, le cas échéant. Les services de sous-conseiller offerts au fonds sont assurés en tout ou en partie par Invesco Advisers, Inc., société affiliée au gestionnaire.

Pour le secondar dans l'exécution de ses fonctions relatives au fonds, le gestionnaire a constitué le conseil consultatif des fonds Invesco Canada (le « conseil consultatif »). La majorité des membres du conseil consultatif sont indépendants du gestionnaire. Le conseil consultatif examine le rendement des placements, les politiques de placement, les états financiers, les politiques de négociation des valeurs mobilières et d'autres questions semblables ayant trait au fonctionnement du fonds et présente ses constatations, formule des recommandations et donne son approbation, le cas échéant, au gestionnaire à ces égards. Le gestionnaire a également constitué un comité d'examen indépendant (CEI), conformément aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* des ACVM. Les membres du CEI sont les membres indépendants actuels du conseil consultatif. Le mandat du CEI consiste à examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire sur les conflits d'intérêts concernant le fonds et à formuler des commentaires sur ces politiques et procédures. Le CEI peut également approuver certaines fusions de fonds et tout changement d'auditeur du fonds. Des renseignements supplémentaires au sujet du CEI se trouvent dans le prospectus simplifié d'Invesco. Les membres indépendants du conseil consultatif et du CEI reçoivent des honoraires pour les services qu'ils rendent au fonds, lesquels

sont présentés aux postes « Jetons de présence » et « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1 b).

Le fonds peut avoir pris part à des opérations sur titres avec d'autres fonds qui emploient le même conseiller en placement ou sous-conseiller. Ces opérations ont été réalisées par l'entremise d'intermédiaires de marché et selon les conditions applicables du marché.

Le gestionnaire fournit un capital d'investissement suffisant au fonds pour lui permettre d'être évalué efficacement chaque jour. Le placement du gestionnaire dans le fonds est comptabilisé à la valeur liquidative par titre, le cas échéant.

8. Renseignements sur les honoraires de l'auditeur

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. s'établissaient à 0,01 M\$ (0,01 M\$ au 31 décembre 2023) pour les services d'audit aux fonds et à moins de 0,00 M\$ (moins de 0,00 M\$ au 31 décembre 2023) pour les autres services.

9. Événements postérieurs à la date de clôture

i) Changements apportés aux fonds

Au 31 janvier 2025, le fonds a modifié son objectif et sa stratégie de placement, il a été renommé Fonds de contrats à terme gérés Invesco, les frais de gestion et de conseil de la série F ont été réduits de 1,00 % à 0,85 % et le niveau de risque est passé de « faible à moyen » à « moyen ».

Afin de mettre en œuvre les nouvelles stratégies de manière efficace, le gestionnaire a obtenu, pour le compte du fonds, une dispense de l'application de l'article 2.9.1 du Règlement 81-102 autorisant une approche de gestion du risque fondée sur la VaR absolue selon laquelle la valeur à risque du fonds sur 20 jours peut atteindre jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du portefeuille. La dispense est permise sous réserve de se conformer à plusieurs conditions, y compris la nomination d'un gestionnaire du risque lié aux dérivés, la création d'un programme de gestion du risque lié aux dérivés, la vérification des calculs de la VaR du fonds et des obligations de déclaration.

10. Modifications comptables futures

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Au sujet d'Invesco Ltd.

Invesco Ltd. (NYSE : IVZ) est une société de gestion d'actifs indépendante mondiale dont la mission est de mettre son expérience en placement au service de tous pour les aider à vivre pleinement leur vie. Nos équipes de placement se distinguent en offrant une vaste gamme d'investissements actifs, passifs et alternatifs. Pour de plus amples informations, visitez le site Web **[invesco.com](https://www.invesco.com)**.



Pour nous joindre

Invesco Institutionnel

16, rue York, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5J 0E6

Téléphone : 1.800.200.5376

infoinstitutionnelles@invesco.com
invesco.com/ca

Invesco est une dénomination sociale enregistrée d'Invesco Canada Ltée.

* Invesco^{MD} et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Holding Company Limited, utilisées aux termes d'une licence.

© Invesco Canada Ltée, 2025

ARSBRAPF(03/25) 4910

